

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000577 – MDE 13/026/00

Informations complémentaires sur l'AU 132/00 (MDE 13/011/00 du 24 mai 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / PROCÈS INIQUÉ

IRAN

Mahmudali Chehregani, 58 ans

Londres, le 5 septembre 2000

Le prisonnier d'opinion Mahmudali Chehregani a été libéré de la prison de Tabriz le 27 juillet, après six mois de détention.

Selon de récentes informations diffusées par la presse, Mahmudali Chehregani a été transféré à l'hôpital de cet établissement pénitentiaire le 23 juillet, alors qu'il souffrait d'une hémorragie interne. Il a ensuite été remis en liberté le 27 juillet, après que son état se fut stabilisé.

D'après les informations recueillies, cet homme avait entamé une grève de la faim le 19 mai, pour protester contre l'iniquité de la procédure judiciaire au terme de laquelle il avait été condamné. Il avait été jugé en février par un tribunal révolutionnaire pour contrebande de shampoing, entre autres chefs d'accusation, et condamné à une peine de six mois d'emprisonnement. Il s'était alors trouvé de fait dans l'impossibilité de faire enregistrer sa candidature aux élections du *Majlis-e Shoura-e Islami* (Assemblée consultative islamique).

Certains observateurs craignent qu'il ne soit de nouveau arrêté une fois qu'il sera complètement rétabli.

Nous tiendrons les membres du Réseau d'Actions urgentes informés de l'évolution de la situation de Mahmudali Chehregani. Aucune action complémentaire n'est requise pour le moment. Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cet homme.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*